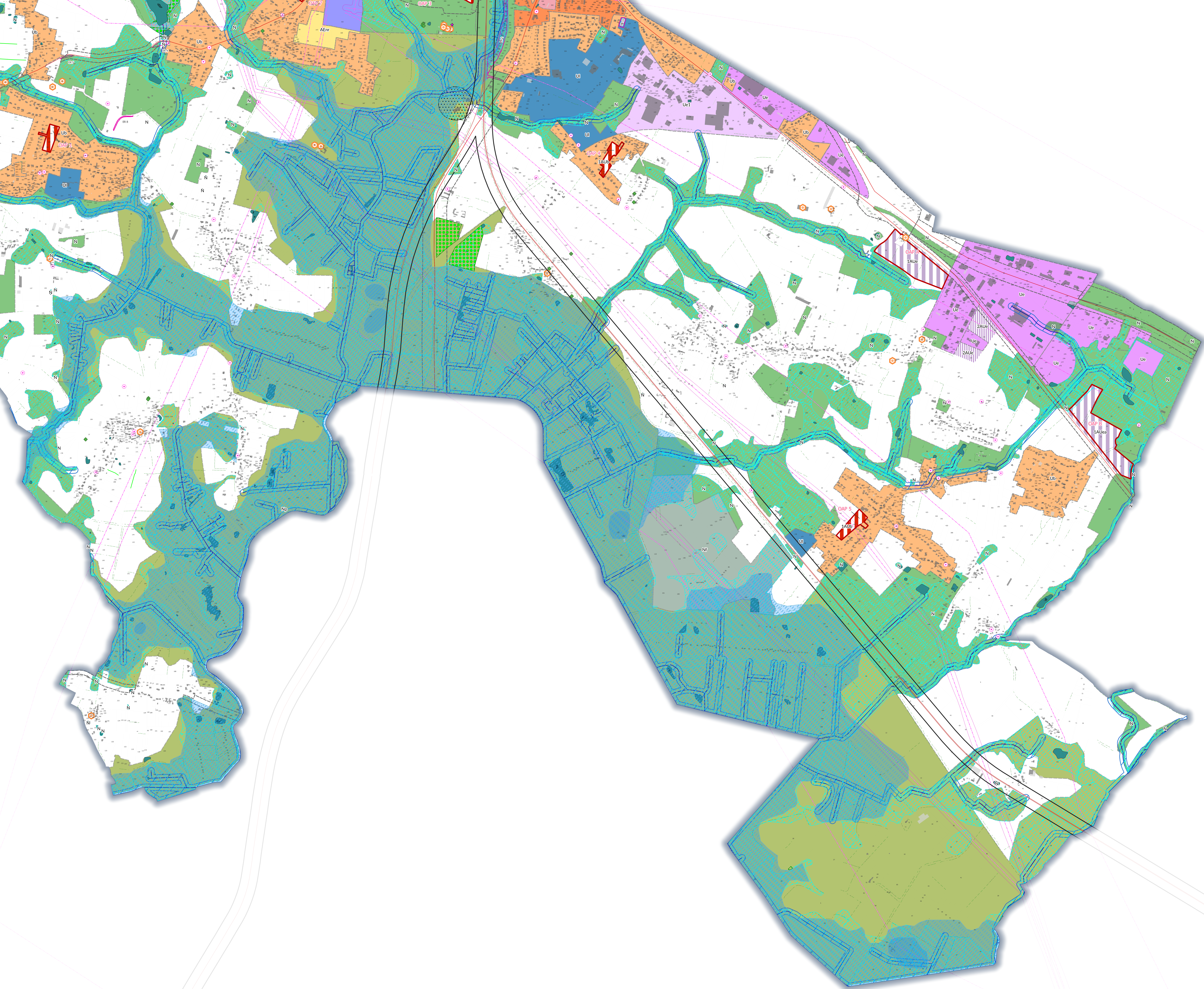




ZONAGE

- 1Aub : Zone à urbaniser à vocation d'habitat
- 1Aue : Zone à urbaniser à vocation économique
- 1Auea : Zone à urbaniser à vocation économique artisanale
- 2Aub : Zone à urbaniser à vocation d'habitat à long terme
- 2Aue : Zone à urbaniser à vocation économique à long terme
- Ua : Zone urbaine centrale
- Ub : Zone urbaine à vocation principale d'habitat
- Ub1 : Zone urbaine de densité moyenne
- Ub2 : Zone en renouvellement urbain à forte densité
- Ub3 : Zone urbaine de forte densité
- Ue : Zone d'activité économique et industrielle (ZAC de L'Abbaye)
- Ueb : Zone économique de Beaulieu
- Uec : Zone à vocation commerciale le long de la RD 773
- Uel : Zone d'activité économique à proximité du bourg (Landas)
- Uel : Zone destinée aux équipements d'intérêt collectif de nature industrielle
- Ul : Zone urbaine destinée aux équipements d'intérêt collectif et de loisirs
- U : Secteur à vocation de développement des activités du centre de soin

Zones agricoles et naturelles

- A : Zone agricole
- Uel : Zone destinée aux équipements d'intérêt collectif de nature industrielle
- AEnr : Zone agricole destinée à accueillir un projet photovoltaïque
- Ah : Zone agricole destinée à être réhabilitée
- Ar : Activité rurale en zone agricole
- N : Zone naturelle
- NF : Zone naturelle forestière
- NI : Zone naturelle de loisirs et autres
- Nia : Aire d'accueil des gens du voyage
- Nic : Aire naturelle de camping
- Np : Zone naturelle de stricte protection

PRESCRIPTIONS

Prescriptions liées à la protection de la trame verte et bleue

- Élément linéaire protégé au titre de l'article L151-23
- Espace vert protégé
- Autre mares, réservoirs et retenues d'eau
- Marge de recul aux abords des cours d'eau (20 mètres)
- Mares à herbiers aquatiques patrimoniaux protégées
- Cours d'eau protégé
- Arbre remarquable
- Zone humide protégée
- Espace boisé classé

Autres prescriptions

- Linéaire commercial renforcé
- Linéaire commercial simple
- Batiment d'interet patrimonial
- Petit patrimoine protégé
- Batiment susceptible de changer de destination
- Emplacement réservé
- Secteur à vocation commerciale
- Règles d'implantation des constructions (marges de recul)
- Périmètre comportant des Orientations d'aménagement et de programmation

A TITRE INFORMATIF

- Monument historique
- STEP et périmètre de protection de 100m
- Servitude d'utilité publique 14 Lignes à haute tension
- Ligne de chemin de fer
- Routes principales

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES			
Numéro	Affectation	Bénéficiaire	Surface (m²)
1	Accès Brivet - Sentier piéton	Commune	21137
2	Sentier piéton	Commune	18748
3	Elargissement de voie	Commune	116
4	Aménagement de voirie - la Hervials	Commune	1702
5	Aménagement de voirie - le Hainguet	Commune	509
6	Aménagement de voirie	Commune	892
7	Aménagement de visibilité de carrefour	Commune	90
8	Liaison piétonne	Commune	804
9	Aménagement et sécurisation de carrefour	Commune	371
10	Aire de stationnements	Commune	1802
11	Accès viaire pour désenclaver les fonds de jardin	Commune	628

Département de Loire-Atlantique



COMMUNE DE PONT-CHÂTEAU

PLAN LOCAL D'URBANISME

5.2.3 - Règlement graphique 1 / 7 500
Plan Sud de la commune

PLU approuvé le

Origine DGFip Cadastre - Droits de l'Etat réservés - 2023

0 500 1 000 m